



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN  
PAIX-TRAVAIL- PATRIE

-----  
RÉGION DU CENTRE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA

-----  
COMMUNE D'ESSE

-----  
SERVICES DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROON  
PEACE -WORK - FATHERLAND

-----  
CENTER REGION

-----  
MEFOU ET AFAMBA DIVISION

-----  
ESSE COUNCIL

-----  
PUBLIC CONTRACT SERVICE'S



**Esse, le 06 FEVRIER 2023**

**ADDITIF N°005/A/COM-ESSE/CIPM/2023**

Portant modification de certaines données contenues dans le DAO

**N°004/AONO/COM-ESSE/CIPM/2023 DU 20/01/2023**

**(EN PROCEDURE D'URGENCE)**

**POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) MINI-CENTRALES SOLAIRES DANS LES LOCALITES SUIVANTES :**

- (lot 1): CARREFOUR ESSABOUTOU;
- (lot 2): KOUTOU;

**DANS LA COMMUNE D'ESSE, DÉPARTEMENT DE LA MEFOU ET AFAMBA, RÉGION DU CENTRE.**

AU LIEU DE :	LIRE :
<p><b>1. CCAP, Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)</b></p> <p><b>3.1. Définitions générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Autorité Contractante (AC)</b> est : le Maire de la Commune d'Esse ;</li> <li>• <b>L'autorité chargée des marchés publics</b> est : Le Ministre Délégué à la présidence en charge des Marchés Publics.</li> <li>• <b>Le Maitre d'Ouvrage</b> est: le Maire de la Commune d'Esse, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;</li> <li>• <b>Le Chef de service du marché</b> est: Le Chef Cellule des Système d'Informations de la Mairie d'Esse,</li> <li>• <b>L'Ingénieur du marché</b> est : Le Délégué Départemental de l'eau et de l'énergie de la Mefou et Afamba.,</li> <li>• <b>Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché</b> est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....</li> </ul> <p><b>2. AAO, 16- ATTRIBUTION</b></p> <p>La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative et technique conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et une offre financière évaluée la moins-disante.</p> <p>Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même</p>	<p><b>1. CCAP, Article 3: Définitions et attributions (CCAG Article 2 complété)</b></p> <p><b>3.1. Définitions générales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>L'Autorité Contractante (AC)</b> est : le Maire de la Commune d'Esse ;</li> <li>• <b>L'autorité chargée des marchés publics</b> est : Le Ministre Délégué à la présidence en charge des Marchés Publics.</li> <li>• <b>Le Maitre d'Ouvrage</b> est: le Maire de la Commune d'Esse, il représente l'administration bénéficiaire des travaux;</li> <li>• <b>Le Chef de service du marché</b> est: Le Chef Service Technique de la Mairie d'Esse,</li> <li>• <b>L'Ingénieur du marché</b> est : Le Délégué Départemental de l'eau et de l'énergie de la Mefou et Afamba.,</li> <li>• <b>Le Cocontractant de l'Administration ou Titulaire du marché</b> est toute personne physique ou morale partie au contrat chargée de l'exécution des prestations prévues dans la Lettre Commande est :.....</li> </ul> <p><b>2. AAO, 16-ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE</b></p> <p>La lettre-commande sera attribuée au soumissionnaire qui, ayant présenté une offre administrative et technique conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres et une offre financière évaluée la moins-disante.</p>

pour toute offre non conforme au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

Toute offre non présentée en trois (03) volumes sera purement et simplement rejetée ; il en est de même pour toute offre non conforme au Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO).

### **3. OIT, 16. Attribution**

The contract will be awarded to the tenderer who, having presented an administrative offer in conformity with the File of Invitation to tender, will have provided a technical offer answering positively at least 70 % of the essential criteria and an evaluated financial offer with the lowest offer.

Any offer not presented in three (03) volumes purely and will be simply rejected; it is the same for any offer nonin conformity with the Particular Regulation of Invitation to tender (RPAO).

### **4. RPAO, Article 10– Signature de la lettre-Commande**

a. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire. L'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **cinq (05) jours** ouvrables pour la souscription de la lettre-commande les commissions et de la signature par l'Autorité Contractante. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

**NB : Aucun prestataire ne peut être attributaire de plus d'un lot.**

### **3. OIT, 16. Attribution**

The contract will be awarded to the tenderer who, having presented an administrative offer in conformity with the File of Invitation to tender, will have provided a technical offer answering positively at least 70 % of the essential criteria and an evaluated financial offer with the lowest offer.

Any offer not presented in three (03) volumes purely and will be simply rejected; it is the same for any offer nonin conformity with the Particular Regulation of Invitation to tender (RPAO).

**NB: no service provider can be awarded more than one lot.**

### **4. RPAO, Article 10– Signature de la lettre-Commande**

a. Après publication des résultats, le projet de marché souscrit par l'attributaire. L'attributaire dispose à cet effet d'un délai de **cinq (15) jours** ouvrables pour la souscription de la lettre-commande les commissions et de la signature par l'Autorité Contractante. Passé ce délai, l'Autorité Contractante se réserve le droit d'annuler l'attribution dudit marché.

**LE MAIRE**

**Copies :**

- DG/ARMP ;
- GOV/CE ;
- PREFET/MAF ;
- DDMAP/MAF ;
- DDMINEE/MAF ;
- PCIPM/C-ESSE ;
- SM/ESSE ;
- Archives/Chrono.